



**Interventions  
MUSIQUE**  
*en milieu scolaire*



**Les clés  
d'une  
collaboration  
réussie**

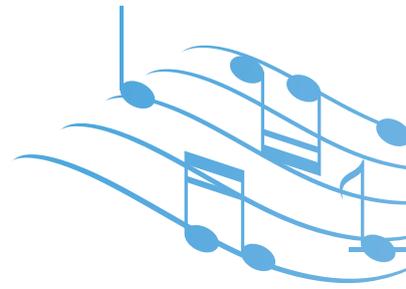
Conservatoire  
intercommunal  
de musique



**CapAtlantique**  
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

Assérac | Batz-sur-Mer | Camoël | Férel | Guérande | Herbignac | La Baule-Escoublac | La Turballe  
Le Croisic | Le Pouliguen | Mesquer | Pénestin | Piriac-sur-Mer | Saint-Lyphard | Saint-Molf

**Les interventions en milieu scolaire sont fondées sur un partenariat étroit entre les professeurs des écoles et les musiciens intervenants qui agissent au bénéfice des élèves en complémentarité et coéducation, chacun selon ses compétences, autour d'un projet commun.**



## LE RÔLE DU MUSICIEN INTERVENANT

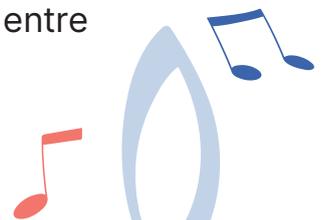
### → Pendant les séances :

- il favorise une pratique vocale ou instrumentale ludique ;
- il contribue au développement de l'expression spontanée des enfants ;
- il fait vivre des démarches artistiques collectives d'interprétation, de création et de composition ;
- il participe à l'épanouissement personnel de chaque enfant ;
- il apprend à développer une attitude d'écoute de soi et des autres ;
- il sensibilise l'enfant à la musique et lui permet de se construire un jugement esthétique personnel ;
- il est attentif à la qualité des productions.

**Le musicien intervenant agit en présence de l'enseignant et l'associe aux activités proposées.**

### → En concertation avec l'enseignant :

- il propose des pistes de travail pour faire évoluer le projet d'une séance à l'autre ;
- il fournit le matériel pédagogique nécessaire pour le suivi entre les séances (textes, partitions, enregistrements...) ;
- il est attentif à ajuster le projet suivant son évolution.



**Le musicien intervenant est une personne ressource de la pratique et de la connaissance musicale auprès de l'enseignant.**



## LE RÔLE DE L'ENSEIGNANT

### → Pendant les séances :

- il participe aux activités dans la mesure de ses possibilités ;
- il intervient en particulier pour s'assurer du respect des consignes et de l'écoute de chacun ;
- il observe individuellement l'attitude et le jeu musical de l'enfant et l'aide si besoin ;
- il valorise les propositions des enfants ;
- il observe le groupe et le comportement de chacun par rapport au groupe.

### → En concertation avec le musicien intervenant :

- il analyse le déroulement de chaque séance et, si nécessaire, propose des adaptations ;
- il fait le lien avec la vie de la classe et de l'école.

### → Entre les séances :

- il réactive les apprentissages :
  - ▶ *en travaillant sur le texte et le vocabulaire des chansons ;*
  - ▶ *en constituant par exemple un livre mémoire comprenant les partitions, les informations sur les extraits musicaux entendus ;*
- il peut faire évoluer le travail musical des enfants ;
- il enrichit avec eux leurs propositions ;
- il met en lien la musique avec les autres champs disciplinaires.

**L'enseignant est responsable du projet et du déroulement des séances. Sa présence active est indispensable.**



# LES CLÉS DE LA RÉUSSITE DU PROJET PEDAGOGIQUE

1

Il est important qu'un **lieu adapté autre que la salle de classe** soit mis à disposition pour le déroulement idéal des interventions.

2

Un projet musique implique, dans chaque école, la constitution d'un **instrumentarium**. Celui-ci pourra être complété selon les besoins du projet par des instruments prêtés par le Conservatoire intercommunal.



3

Du fait de la coopération nécessaire entre enseignants et musicien, des **temps de concertation** sont indispensables avec l'ensemble des acteurs impliqués :

- **avant le début du cycle des interventions**, pour préciser le projet, définir les modalités d'interventions et les rôles respectifs de chacun ;
- **en cours d'année**, pour ajuster les actions en fonction de l'évolution du projet ;
- **en fin de cycle**, pour effectuer un bilan de l'action.

Conservatoire  
intercommunal  
de musique



**PLUS D'INFOS**

ims@cap-atlantique.fr  
**02 40 23 89 46**



**CapAtlantique**  
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

cap-atlantique.fr    

3, avenue des Noëllés | BP 64 | 44503 La Baule Cedex

Assérac | Batz-sur-Mer | Camoël | Férel | Guérande | Herbignac | La Baule-Escoublac | La Turballe  
Le Croisic | Le Pouliguen | Mesquer | Pénestin | Piriac-sur-Mer | Saint-Lyphard | Saint-Molf